



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de l'Eure

COMMUNE de THIBERVILLE

Nombre de membres :
Afférents au conseil Municipal : 19
En exercice : 19
Qui ont pris part à la délibération : 19
Dont pouvoirs : 4

Date de la convocation : 10/09/2024
Date d'affichage : 19/09/2024

L'an deux mil vingt quatre, le dix sept septembre, à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de THIBERVILLE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Guy PARIS.

Étaient présents : M. Guy PARIS, M. Michel BREQUIGNY, Mme Marie-Françoise LARROQUELLE, M. José VAREA NAVARRO, Mme Hélène RICHARD LECUYER, M. Christian BEAUDOIN, M. Philippe AMPOULIE, Mme Denise GONTHIER, Mme Isabelle BUCAILLE, M. Régis HONORÉ, M. Stéphane GAMBIER, Mme Virginie THIERRY, Mme Sandrine HUSSON, Mme Delphine HUBLIN-PARIS, Mme Véronique CAREL.

Étaient absents excusés : M. Bruno THOUROUDE, M. Yann VILLEROY, Mme

Aurélie BLONDEL, M. Didier LANGEARD.

Étaient absents non excusés : -

Procurations : M. Bruno THOUROUDE en faveur de M. Régis HONORÉ, M. Yann VILLEROY en faveur de M. José VAREA NAVARRO, Mme Aurélie BLONDEL en faveur de M. Stéphane GAMBIER, M. Didier LANGEARD en faveur de Mme Véronique CAREL.

Quorum : Majorité des membres en exercice atteinte : 15

Secrétaire : Mme Hélène RICHARD LECUYER.

OBJET : Réalisation d'un emprunt : acquisition d'un bâtiment situé rue des Métiers

Monsieur le Maire expose au Conseil que suite à la délibération du 28 Mai 2024 relative au projet de création d'une caserne, nous avons reçu plusieurs offres de prêt.

Prêt avec remboursement du capital in fine :

1) Caisse d'Épargne :

Montant du crédit : 320 000 €
Durée du crédit : 3 ans
Taux d'intérêt : 4,03 %
Échéances trimestrielles
Frais de dossier : 320,00 €
Remboursement du capital au terme du crédit ou de façon anticipé sans indemnité.

2) Crédit Agricole

Montant du crédit : 320 000 €
Durée du crédit : 2 ans avec possibilité de le reconduire sur 1 an
Taux d'intérêt : 3,60 %
Échéances trimestrielles
Frais de dossier : 320,00 €
Remboursement du capital au terme du crédit ou de façon anticipé sans indemnité.

Prêt classique

1) Caisse d'Épargne

Montant du crédit : 320 000 €

Durée du crédit : 5 ans

Taux d'intérêt : 3.55 %

Echéances trimestrielles

Frais de dossier : 320,00 €

Remboursement du capital de façon progressive à échéances constantes avec possibilité de remboursement anticipé moyennant une indemnité.

Coût total du crédit 38 688,00 €

2) Crédit Agricole

Montant du crédit : 320 000 €

Durée du crédit : 5 ans

Taux d'intérêt : 3,37 %

Echéances trimestrielles

Frais de dossier : 320,00 €

Remboursement du capital de façon progressive à échéances constantes avec possibilité de remboursement anticipé moyennant une indemnité.

Coût total du crédit 29 059,80 €

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2337-3,

VU le Budget Primitif 2024,

Considérant que par sa délibération du 09 Septembre 2024 le Conseil Municipal a décidé l'acquisition de l'immeuble "MCII" Situé rue des Métiers à THIBERVILLE

Le crédit de ce projet est de 320 000 euros toutes taxes comprises.

Il y a lieu de recourir à un emprunt à hauteur de 320 000 euros.

Considérant que les Collectivités Locales et leurs Etablissements Publics ne peuvent souscrire des emprunts dans le cadre de leur budget que pour financer des opérations d'investissement,

Considérant que c'est à l'assemblée municipale qu'il revient de prendre la décision en la matière,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, par 19 voix pour,

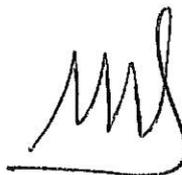
- - d'adopter le plan de financement ci-dessus nécessaire à l'équilibre de l'opération.
- De réaliser auprès du Crédit Agricole un emprunt de 320 000 euros amortissable en 5 ans au taux fixe de 3,37 % au moyen de 20 échéances (échéances trimestrielles).

Le Conseil Municipal,

- S'engage à inscrire en priorité chaque année, en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires pour assurer le paiement des échéances.
- Autorise Monsieur le Maire ou son premier adjoint à signer au nom de la commune de THIBERVILLE le contrat relatif au présent emprunt.

Certifiée exécutoire après transmission à la Préfecture de EVREUX et publication par voie d'affichage le 19/09/2024

Pour extrait certifié conforme
Le secrétaire de séance, Mme
Hélène RICHARD LECUYER.



Pour extrait certifié conforme
Le Maire, M. Guy PARIS

